

RECTORAT
**Division des personnels enseignant
du second degré**

Bureau de la Gestion Collective
Affaire suivie par :
Claudia.BOYCE
Tél : 05 94 27 20 48

Mail : dpe2.tit.gestionco@ac-guyane.fr

Site de Troubiran - Route de Baduel
BP 6011 - 97300 Cayenne

Cayenne, le 21 décembre 2023

Le Recteur de la Région académique de Guyane
Recteur de l'académie de Guyane
Chancelier des Universités
Directeur académiques des services de
l'Éducation nationale

Circulaire – 2023 – n° 239 - DPE2 - Changement de discipline destiné aux personnels enseignants du second degré public – Rentrée scolaire 2024

Objet : Changement de discipline destiné aux personnels enseignants du second degré public titulaire – Rentrée scolaire 2024.

Publics concernés : Les personnels enseignants du second degré public titulaire.

Notice : La présente circulaire a pour objet de lancer la campagne académique d'appel à candidatures pour les changements de discipline volontaire au titre de l'année scolaire 2023/2024. Elle est destinée aux personnels enseignants souhaitant changer de discipline au sein d'un même corps.

La circulaire académique du 28 février 2023 est abrogée.

Référencement : Site académique, rubrique « personnels » puis « circulaires personnels 2nd degré »

Références :

- Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 ;
- Loi n°84-16 du 11 janvier 1984 ;
- Décret n°85-986 du 15 septembre 1985 ;
- Lignes directrices de gestion ministérielles du 7 décembre 2023

Pièce jointe :

- Annexe 1 : Formulaire de candidature de changement de discipline

I- ORGANISATION DU DISPOSITIF

Cette démarche consiste à changer de discipline dans un même corps (par exemple, un enseignant certifié de lettres modernes qui souhaite enseigner l'anglais).

Pour les disciplines autres que la documentation, le dispositif se déroule sur **deux ans.**, durant lesquels l'enseignant est affecté à titre provisoire, en responsabilité, à hauteur de l'ORS de la discipline d'accueil.

Durant ces deux ans, l'enseignant concerné reste titulaire du poste dans sa discipline d'origine.

L'inspecteur de la discipline d'accueil déterminera, à partir des acquis de l'enseignant, le dispositif de formation et d'accompagnement nécessaire pour apporter les connaissances et compétences attendues dans la discipline d'accueil.

Une inspection a lieu durant le troisième trimestre de la première année.

Si l'avis de l'inspecteur est :

- **favorable**, la demande de changement de discipline de l'intéressé(e) est transmise au ministère au cours du premier trimestre de la deuxième année.

L'enseignant recevra un arrêté ministériel de changement de discipline et participera au mouvement intra-académique afin d'obtenir une affectation à titre définitif. Dans ce cadre, il peut bénéficier d'une bonification de son barème de mutation.

- **défavorable**, l'enseignant retournera sur son poste d'origine.

- **réserve**, des solutions concertées seront recherchées avec l'enseignant et les inspecteurs et proposées à ma décision :

- soit un renouvellement de la première année ;
- soit un retour dans le poste d'origine à l'issue de la première année.

Pour le changement de discipline vers la documentation, le dispositif se déroule sur une année avec une affectation provisoire en responsabilité à hauteur de l'ORS (36h00).

Une inspection a lieu durant en début de troisième trimestre.

Si l'avis de l'inspecteur est :

- **favorable**, la demande de changement de discipline de l'intéressé(e) est transmise au ministère en fin de troisième trimestre. L'enseignant recevra un arrêté ministériel de changement de discipline et participera au mouvement intra-académique afin d'obtenir une affectation à titre définitif.

- **défavorable**, l'enseignant retournera sur son poste d'origine.

- **réserve**, des solutions concertées seront recherchées avec l'enseignant et les inspecteurs et proposées à ma décision.

II – DOSSIERS DE CANDIDATURE

A l'appui de la fiche de candidature (annexe) portant l'avis du chef d'établissement d'exercice ou de rattachement administratif, le candidat doit fournir :

- une lettre de motivation argumentée ;
- un curriculum vitae détaillé, précisant les différentes activités professionnelles mises en œuvre tout au long de votre carrière ;
- une copie de vos diplômes.

**Votre dossier complet et vérifié par vos soins devra être déposé dans l'application Colibris :
Du mardi 2 janvier au vendredi 26 janvier 2024**

<https://portail-guyane.colibris.education.gouv.fr>

Point de vigilance : tout dossier incomplet entraîne un rejet de la candidature

III – EXAMEN DES CANDIDATURES

1^{ère} étape : L'avis des supérieurs hiérarchiques et/ou des membres des corps d'inspection.

Pour les enseignants ayant effectué des remplacements, l'avis du ou des chefs d'établissements de remplacement est recueilli par l'établissement de rattachement administratif.

2^{ème} étape : l'avis du corps d'inspection

Les dossiers seront étudiés par les corps d'inspection des disciplines sollicitées au vu des motivations et des aptitudes des candidats à exercer dans une nouvelle discipline.

Pour la documentation, les candidats retenus seront reçus en entretien par un IA-IPR EVS. Une commission d'évaluation, présidée par un IA-IPR EVS déterminera un parcours de formation pour les entrants dans le dispositif.

Sauf exception, seules les demandes allant dans le sens des priorités académiques seront retenues.

3^{ème} étape : L'avis de la directrice des ressources humaines

La directrice des ressources humaines (DRH) se prononce au regard de l'avis de l'inspecteur et de l'existence de postes vacants dans la discipline d'accueil.

4^{ème} étape : Les candidats seront informés de la suite réservée à leur demande fin juin 2024.

S'ils sont retenus, ils seront avisés au plus tard le 20 juillet 2024 de leur affectation à compter du 1er septembre 2024.

Le Recteur



Pour le Recteur et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe
Directrice des Ressources Humaines

Nicole ROCHUR

ANNEXE 1

Formulaire de candidature pour un changement de discipline - Rentrée 2024

A retourner accompagnée des pièces au plus tard le 4 février 2024

Civilité : <input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur	
Nom d'usage :	
Nom patronymique :	
Prénom :	
Date de naissance :	
Adresse personnelle :	
Téléphone : E-mail :	
Position d'activité actuelle :	
Grade : Echelon :	
Discipline actuelle :	
Discipline sollicitée :	
Etablissement d'affectation à titre définitif :	
Faites vous l'objet d'une mesure de carte scolaire ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Etes-vous candidat à une mutation inter académique ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Avis du supérieur hiérarchique : <input type="checkbox"/> sans opposition <input type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> défavorable	
Appréciation motivée :	
Date : Signature :	
Avis du corps d'inspection de la discipline d'origine : <input type="checkbox"/> sans opposition <input type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> défavorable Appréciation motivée :	Avis du corps d'inspection de la discipline sollicitée : <input type="checkbox"/> sans opposition <input type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> défavorable Appréciation motivée :
Date : Signature	Date : Signature